

Business France

**77, Boulevard Saint-Jacques
75998 Paris Cedex 14**

**Mise en concurrence par consultation du marché
« Prestations de traduction et d'interprétariat »**

« Lot 1 – prestations de traduction »

***MARCHE N°AO26.07.02
JOUE N° 533298-2026***

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) comporte 8 pages numérotées de 2 à 8.

SOMMAIRE

OBJET DU MARCHÉ ET CONTEXTE DU MARCHÉ	2
ARTICLE 1.1 Objet du marché	3
Article 2.2 Présentation de Business France	3
ARTICLE 2 NATURE DES PRESTATIONS DEMANDÉES	3
ARTICLE 2.1 Descriptif des prestations attendues	3
2.1.2 Missions du prestataire retenu	4
2.1.3 Plateforme en ligne pour le suivi des projets :	5
ARTICLE 2.2 Recours aux outils de traduction automatique et validation humaine obligatoire	6
2.2.1 Encadrement général du recours à l'IA	6
2.2.2 Obligation de révision humaine systématique	6
2.2.3 Traductions sensibles – interdiction du recours à l'IA	6
2.2.4 Transparence et traçabilité	6
2.2.5 Responsabilité du titulaire	7
ARTICLE 2.3 Planning de réalisation des prestations	7
ARTICLE 2.4 Livrables attendus	7
ARTICLE 2.5 Obligations techniques du contractant	8

OBJET DU MARCHE ET CONTEXTE DU MARCHE

ARTICLE 1.1 Objet du marché

Le présent marché a pour objectif la réalisation de prestations liées à la traduction et à l'adaptation de documents, ainsi que la transcription et l'adaptation de bandes audio, édités pour ou par l'entité souscriptrice, en langues étrangères, pour le compte de Business France.

Article 2.2 Présentation de Business France

Business France est l'agence nationale chargée de l'internationalisation de l'économie française.

Elle est chargée du développement international des entreprises et de leurs exportations, ainsi que de la prospection et de l'accueil des investissements étrangers en France. Elle promeut l'attractivité et l'image économique de la France, de ses entreprises et de ses territoires. Elle développe, gère et sécurise le programme V.I.E qui connecte entreprises et jeunes talents pour des missions à l'international.

Business France dispose de plus de 1 400 collaborateurs situés en France et dans 53 pays.

En 2025, l'accompagnement de Business France a permis de générer 2,5 milliards d'euros de CA additionnel export pour les PME/ETI françaises, représentant plus de 25 386 emplois créés ou envisagés. Business France a accompagné 59 % des 1 878 décisions d'investissement étrangères en 2025, représentant 35 426 emplois projetés.

ARTICLE 2 NATURE DES PRESTATIONS DEMANDEES

ARTICLE 2.1 Descriptif des prestations attendues

Le Contractant devra couvrir les langues étrangères suivantes : anglais, espagnol, allemand, italien, portugais (variante brésilienne surtout), néerlandais, turc, russe, arabe, chinois, japonais et coréen. Il s'agit d'une liste non exhaustive : d'autres langues pourront être ajoutées à cette liste préalablement définie en fonction de l'évolution stratégique de l'Agence.

Les documents à traduire couvrent diverses combinaisons linguistiques, principalement à partir du français vers plusieurs langues cibles, dont l'anglais, ainsi qu'à partir d'autres langues de départ, notamment celles citées ci-avant.

2.1.1 Brief technique préalable à chaque bon de commande

Le brief technique donné au Contractant préalablement à l'émission de chaque bon de commande définira :

- le statut du document (brochure, argumentaires promotionnels, notes juridiques et commerciales, communiqués de presse et produits online)
- le type de cibles (externe, interne, commercial, promotionnel, juridique et fiscal)

- le canal de diffusion (web, édition)
- la date de livraison impérative,
- toutes précisions nécessaires à la réalisation de la prestation.

2.1.2 Missions du prestataire retenu

Le prestataire retenu s'engage à respecter les demandes suivantes :

Mettre à disposition une équipe pluridisciplinaire répondant aux conditions suivantes :

- Une adéquation des profils des traducteurs (exclusivement des traducteurs de langue maternelle de la langue d'arrivée, possédant les qualifications et l'expérience professionnelle appropriées) aux missions de traduction, souvent sensibles, qui doivent porter la voix du gouvernement français à l'international au plus haut niveau (interventions des ministres, documents présentant en détail la politique actuelle du gouvernement français...);
- Une parfaite maîtrise des problématiques liées à l'environnement économique international ;
- Un nombre suffisant de traducteurs pour chaque combinaison de langues afin de pouvoir faire preuve d'une grande réactivité. Le contractant indique dans son offre le nombre de traducteurs dédiés au contrat en considérant qu'il faut un nombre de traducteurs français/anglais plus important que pour les autres langues.
- Des profils expérimentés en nombre suffisant afin de garantir une réponse rapide à des demandes urgentes, y compris en cas d'indisponibilité d'un ou de plusieurs traducteurs. ;
Business France se réserve le droit de demander le changement d'un traducteur.
Les profils des traducteurs et, le cas échéant, des relecteurs présentés dans l'offre constituent un engagement ferme du titulaire pour l'exécution du marché.
Tout changement exceptionnel d'un traducteur devra être validé par Business France. Son remplaçant devra être un traducteur de compétences, de qualifications et d'expériences équivalentes afin d'assurer la continuité des prestations objet du marché.
- Une équipe solide qui fournit un travail de traduction de qualité, c'est-à-dire respectant le style et la terminologie et adaptant subtilement le contenu pour que le message du texte de départ soit parfaitement transmis dans le texte d'arrivée. Business France ne recherche pas de traductions littérales.
- La mise à disposition de traducteurs assermentés pour des traductions dites « sensibles », telles que des documents juridiques. Il s'agira essentiellement de traductions allant du français vers l'anglais ou de l'anglais vers le français ;
- Dans les cas de traductions demandées par la Direction du Volontariat International en Entreprise, la tenue et la mise à jour pour toutes nos traductions d'un lexique/index des traductions retenues pour certains mots, à utiliser systématiquement dans le cadre de nos traductions (univers RH et fiscal).

Traduire dans la langue étrangère demandée :

- Les documents transmis par l'agence en langue française, anglaise, ou autre.
- Proposer un style adapté à chaque cible.

Traduire les documents en langue française

- Les documents transmis en langue étrangère par l'agence
- Proposer un style adapté à chaque cible.

Mettre à disposition un des interlocuteurs uniques pour le suivi commercial. Ces derniers devront avoir une parfaite connaissance des projets de traduction en cours et seront en charge des points suivants :

- Participation aux réunions éventuelles de lancement de projets (remise des briefs liés aux projets).
- Points d'étape réguliers avec les collaborateurs de l'entité souscriptrice sur l'avancement des différents projets.
- Proposition d'un rétroplanning d'action intégrant l'ensemble des intervenants et engagement sur les délais.
- Mise en place d'un glossaire par langue afin de garantir l'homogénéité des traductions de chaque document qui sera alimenté au fur et à mesure des demandes de traduction.
- Dans le cas particulier de la traduction vers l'anglais, veiller à ce que le glossaire officiel français-anglais existant soit parfaitement respecté. Le glossaire sera fourni à la notification du marché.
- Remise des devis en amont de chaque réalisation. La commande sera émise par Business France après validation du devis.

2.1.3 Plateforme en ligne pour le suivi des projets :

Le titulaire mettra à disposition du donneur d'ordres une **plateforme en ligne sécurisée** de suivi des prestations, accessible à l'ensemble des collaborateurs habilités du service. Cette plateforme devra permettre :

- L'accès individuel par identifiant et mot de passe pour chaque utilisateur désigné ;
- La consultation en temps réel de l'état d'avancement de chaque mission en cours ;
- La visualisation des devis acceptés et des bons de commande associés ;
- Le téléchargement des documents traduits et des livrables finaux ;
- La traçabilité de l'historique des échanges et des versions successives.

Le titulaire assurera la maintenance et la disponibilité de la plateforme pendant toute la durée du marché et jusqu'au terme des délais tels que prévus dans la clause de réversibilité. Toute indisponibilité supérieure à quatre heures ouvrables devra être signalée et compensée par un mode dégradé (transmission par messagerie sécurisée).

2.1.4 Format et livraison des documents/ fichiers multimédia traduits

Documents écrits

Fourniture d'un fichier (au même format que le document transmis pour traduction, par exemple : Word, Excel, Powerpoint, ...) des textes définitifs, en respectant la mise en page du document transmis pour traduction. Concernant les éléments non-modifiables à traduire (insérés dans des images au sein d'un document par exemple), pour les documents qui ne sont pas destinés à être maquetés dans un

autre format, les traductions seront intégrées dans le document même par l'utilisation de zones de texte ou en tableaux basiques avant ou après l'élément non-modifiable concerné.

Fichiers audio et vidéo

Lorsque des fichiers audio ou vidéo sont transmis, le titulaire assure successivement :

- La transcription du contenu dans la langue source ;
- La traduction dans la langue cible demandée ;
- La livraison dans le format précisé dans le brief de commande : script Word ou intégration directe dans le fichier vidéo.

Les formats acceptés en entrée sont notamment : MP3, MP4 et tout autre format précisé dans le bon de commande.

Chaque devis de traduction devra être envoyé à l'ensemble des collaborateurs Business France mentionnés dans le brief de commande,

ARTICLE 2.2 Recours aux outils de traduction automatique et validation humaine obligatoire

2.2.1 Encadrement général du recours à l'IA

Le titulaire est autorisé à recourir à des outils de traduction automatique ou d'intelligence artificielle (ci-après « traduction IA »), y compris des outils de traduction assistée par ordinateur (TAO) ou d'autres moteurs de traduction, sous réserve du strict respect des conditions fixées au présent article. L'usage de tels outils ne saurait en aucun cas se substituer à l'intervention d'un traducteur professionnel humain.

2.2.2 Obligation de révision humaine systématique

Toute traduction produite, même partiellement, à l'aide d'un outil de traduction automatique ou d'IA devra impérativement faire l'objet d'une révision complète par un traducteur humain qualifié (post-édition), préalablement à toute livraison à Business France. Cette révision implique notamment :

- La vérification de la fidélité au sens et au ton du document source ;
- La correction des erreurs de terminologie, de syntaxe et de style ;
- L'adaptation culturelle et institutionnelle du contenu ;
- Le respect de la terminologie propre à l'organisme et des glossaires contractuels.

La simple relecture orthographique ou la correction légère ne constitue pas une révision suffisante au sens du présent article.

2.2.3 Traductions sensibles – interdiction du recours à l'IA

Pour les documents jugés par Business France à caractère sensible ou confidentiel, notamment certains documents (juridiques, stratégiques, correspondances officielles et/ou autre document classifié), le recours à des outils de traduction automatique hébergés sur des serveurs tiers est formellement interdit, sauf accord exprès et écrit de Business France et sous réserve que la solution technique garantisse la confidentialité totale des données.

2.2.4 Transparence et traçabilité

Le titulaire s'engage à déclarer à Business France, sur demande ou lors de la remise du livrable, si une traduction automatique a été utilisée dans le processus de réalisation. Cette information figurera, le cas échéant, dans le bon de livraison ou dans le rapport de suivi. Business France pourra à tout moment demander l'identité du traducteur humain ayant effectué la révision.

2.2.5 Responsabilité du titulaire

Le recours à la traduction automatique ne modifie en rien la responsabilité contractuelle du titulaire quant à la qualité, la fidélité et la confidentialité des traductions livrées. En cas de traduction jugée insatisfaisante imputable à un défaut de révision humaine, le donneur d'ordre se réserve le droit d'exiger une nouvelle exécution de la prestation sans surcoût.

ARTICLE 2.3 **Planning de réalisation des prestations**

Pour toute prestation volumineuse ou complexe, le titulaire soumettra un rétroplanning avant démarrage, précisant les étapes de traduction et relecture, les jalons de remise intermédiaire et l'identité des intervenants. Aucune exécution ne débutera sans validation préalable du donneur d'ordre.

Étape	Délai
Accusé de réception du bon de commande	1 heure ouvrable
Remise du rétroplanning et/ou du devis	4 heures ouvrables
Livraison en situation normale	2 à 4 jours ouvrés
Livraison urgente	24 heures maximum
Signalement d'un dépassement prévisible	Au plus tard à mi-délai
Prise en compte des corrections	24 heures ouvrables

ARTICLE 2.4 **Livrables attendus**

1. Le document traduit, dans le format source d'origine (Word, PDF, PowerPoint, Excel...) et en respectant la mise en page du document transmis, ou sous forme de fichiers audio ou vidéo (service de sous-titrage nécessaire) ;
2. Le glossaire terminologique bilingue (langue source / langue cible), mis à jour au fil des commandes et remis au donneur d'ordre à chaque évolution significative.
3. Un fichier Word reprenant les sous-titres pour tout fichier audio ou vidéo transmis ;

4. Reporting trimestriel : Le titulaire remettra un rapport trimestriel d'activité dans les 10 jours ouvrés suivant la fin de chaque trimestre civil, au format tableur exploitable (Excel ou CSV), récapitulant :

Champ	Détail
Direction émettrice	Service ayant passé la commande
Demandeur	Nom et prénom de l'agent
Combinaison de langues	Langue source → Langue cible
Nature du document	Type (courrier, rapport, note, etc.)
Volume	Nombre de mots traduits
Délai appliqué	Normal / Urgent / Express
Prix HT	Montant facturé

ARTICLE 2.5 Obligations techniques du contractant

Le prestataire doit s'assurer que l'ensemble des prestations est mis en œuvre de façon à satisfaire les besoins de Business France et conformément au présent CCTP.